

Direction régionale de
l'Alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

INFORMATION DES DÉTENTEURS D'ÉQUIDÉS DES ALPES-MARITIMES, DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DU VAR ET DU VAUCLUSE, CIRCULATION DU VIRUS WEST-NILE DANS LE POURTOUR MÉDITERRANÉEN

Marseille, le 21/08/2023.

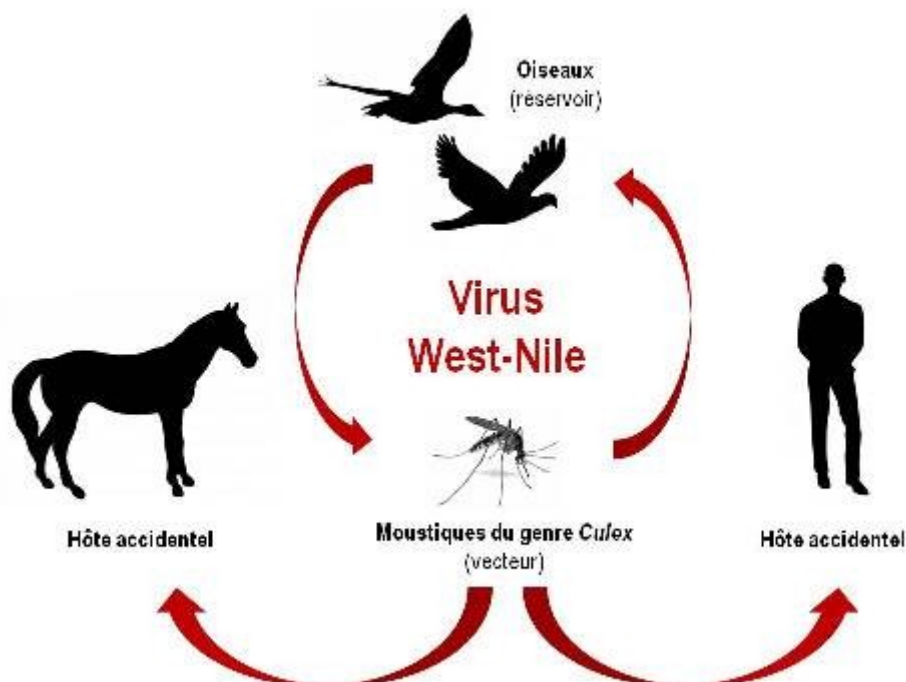
CAS AUTOCHTONES D'INFECTION À VIRUS WEST-NILE DANS LES ALPES- MARITIMES, LES BOUCHES-DU-RHÔNE ET LE VAR

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) informe que trois cas d'infections à virus West-Nile ont été identifiés en région Paca. Une personne dans le département des Bouches-du-Rhône, une personne dans le département du Var et une personne dans le département des Alpes-Maritimes.

Qu'est-ce que l'infection à virus West-Nile ?

L'infection à virus West Nile, également connue sous le nom de "maladie à virus du Nil Occidental" est une maladie virale, transmise par les moustiques (essentiellement du genre *Culex*) qui se contaminent exclusivement au contact d'oiseaux infectés qu'ils ont piqués pendant la période de virémie (virus présent dans le sang). **Les hommes et les chevaux sont des « hôtes accidentels », ils ne peuvent pas transmettre à leur tour le virus**, à la différence des autres arbovirus (dengue, chikungunya ou zika notamment).

Cycle de transmission du virus West-Nile



Quels sont les symptômes de l'infection à virus West-Nile ?

Dans la plupart des cas, l'infection humaine à virus West-Nile est asymptomatique, c'est-à-dire que le patient ne présente aucun symptôme. Dans certains cas, la maladie se manifeste par un syndrome pseudo grippal (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires) quelques fois accompagné d'une éruption cutanée. Plus rarement, elle peut provoquer des complications neurologiques graves, voire mortelles.

Chez le cheval la maladie se manifeste soit sous une forme fébrile pure, souvent inapparente, soit sous une forme neurologique (abattement, tremblements, parésie, ataxie). Une guérison spontanée intervient généralement en 20 à 30 jours mais des formes graves avec paralysie et mort peuvent survenir.

Quels sont les dispositifs de surveillance ?

Il est actuellement observé une augmentation de la circulation de la maladie en Europe et ces trois cas confirment la présence du virus dans notre région.

La circulation du virus West-Nile est suivie en France par un triple dispositif de surveillance chez les humains, les chevaux et les oiseaux.

Dans les départements du littoral méditerranéen et le Vaucluse, la surveillance de la mortalité d'espèces d'oiseaux sensibles au virus du West-Nile est activée depuis le mois de juin jusqu'au mois de novembre. Tout signalement d'oiseaux sauvages infectés ou morts doit être remonté au service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Quelles sont les actions à mener ?

Dans ces conditions, les détenteurs d'équidés sont invités à contacter leur vétérinaire sanitaire s'ils constatent qu'un équidé présente des signes neurologiques, accompagné d'hyperthermie.

Pour les chevaux, les principales mesures préventives, afin de limiter au maximum le contact avec les vecteurs, consistent à :

- Traitement de désinsectisation sur les équidés,
- Suivi de tout l'effectif pendant la période à risque avec prise de température quotidienne pour un dépistage précoce des animaux hyperthermiques,
- Rentrer autant que possible les chevaux systématiquement à l'aube et au crépuscule, périodes de forte activité des moustiques,
- Désinsectisation des locaux, mise en place de pièges à moustiques dans les boxes et de moustiquaires (filets) au-dessus des boxes,
- Désinsectisation des moyens de transport,
- Limitation des eaux stagnantes (bâches, ornières, zones de piétinement, ...) : assèchement, interdiction d'accès, ...

Par ailleurs, la vaccination pour les chevaux est possible et assure une bonne protection contre la maladie chez la majorité des chevaux.

Plus d'informations :

- RESPE, Réseau d'épidémiologie-surveillance en pathologie équine :

<https://respe.net/maladie-equine/maladies-reglementees/fievre-de-west-nile/>

- Site de l'Agence régionale de santé:

<https://www.paca.ars.sante.fr/surveillance-epidemiologique-de-la-fievre-virus-west-nile>

- Site du Ministère de la Santé et de la Prévention :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/fievre-du-nil-occidental-ou-infection-par-le-virus-west-nile>

- Site de Santé publique France :

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle/West-Nile-Virus/Donnees-epidemiologiques>

- Site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :

<https://agriculture.gouv.fr/maladies-animales-la-fievre-virale-de-west-nile>

- contacts des services départementaux de PACA de l'OFB :

https://www.ofb.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur#t_contact